

No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 16 décembre 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 16 décembre 2025, à 19 h 00, à la salle du conseil, 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Madame Marie-Claire Boileau, district 1
Madame Eve-Lyne Cuggia, district 2
Monsieur Jordan Morin, district 3
Monsieur Benoit Ricard, district 4
Monsieur Enock-Robin Turcotte, district 5
Monsieur Joël Ricard, district 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Charron, maire.

Est présente, madame Nathalie Girard, directrice générale et greffière-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation, tel que stipulé au Règlement n°1124-24 concernant la régie interne des séances du conseil municipal et conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le maire pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du budget 2026;
4. Adoption du plan triennal d'immobilisation 2026, 2027 et 2028;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

25-12X-562

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Madame Marie-Claire Boileau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

25-12X-563

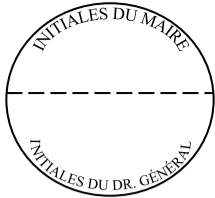
ADOPTION DU BUDGET 2026

Le maire présente les grandes lignes du budget 2026.

BUDGET 2026

REVENUS:

TAXES ET COMPENSATION	18 625 293 \$
TENANT LIEU DE TAXES	453 908 \$
AUTRE RECETTE DE SOURCE LOCALE	570 731 \$



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 16 décembre 2025

IMPOSITON DE DROIT	2 062 800 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	48 550 \$
INTÉRÊTS	225 000 \$
AUTRES REVENUS	75 144 \$
TRANSFERTS	1 114 931 \$
REVENUS DE PLACEMENT DE PORTEFEUILLE	180 000 \$
TOTAL DES REVENUS:	23 356 357 \$
AFFECTATION EXCÉDENT ACCUMULÉ NON AFFECTÉ ET AFFECTÉ	1 300 000 \$
TOTAL	24 656 357 \$

DÉPENSES:

ADMINISTRATION	3 350 605 \$
SERVICE AUX CITOYENS ET COMMUNICATION	650 263 \$
GREFFE ET APPLICATION DE LA LOI	297 333 \$
ÉVALUATION	179 146 \$
GESTION DU PERSONNEL	337 967 \$
SERVICE POLICIER	1 832 259 \$
SERVICE INCENDIE	1 304 561 \$
SÉCURITÉ CIVILE	140 580 \$
RÉSEAU ROUTIER	4 272 103 \$
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	2 687 465 \$
ÉCLAIRAGE DE RUE ET CIRCULATION	107 718 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	758 606 \$
ÉGOUT	245 919 \$
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	1 023 827 \$
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	267 100 \$
COURS D'EAU	134 384 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	27 702 \$
URBANISME et DÉVELOPPEMENT	1 002 715 \$
LOISIRS ET CULTURES	3 094 386 \$
FRAIS FINANCIERS	790 712 \$
REMBOURSEMENT DE CAPITAL	1 585 063 \$
AFFECTATIONS	321 823 \$
INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	244 120 \$
TOTAL DES DÉPENSES:	24 656 357 \$

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil doit adopter, avant le 31 décembre, le budget pour le prochain exercice financier;

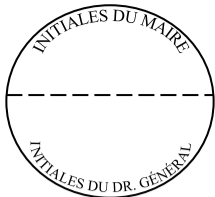
CONSIDÉRANT QU' un avis public a dûment été publié à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le budget a été élaboré en présence des membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Enock-Robin Turcotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil adopte le budget 2026 de la Municipalité de Sainte-Julienne démontrant des dépenses totalisant **24 656 357 \$**, le tout tel que présenté et étudié par le conseil.



No. résolution
ou annotation

25-12X-564

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 16 décembre 2025

QU'un document explicatif soit publié dans l'édition de mars 2026 de la Belle Julienne, et également sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026, 2027 ET 2028

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter, avant le 31 décembre de chaque année, un programme d'immobilisation pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public a été publié conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jordan Morin
APPUYÉ PAR Madame Eve-Lyne Cuggia

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil adopte le plan triennal d'immobilisation pour les années 2026, 2027 et 2028 démontrant des investissements totaux prévus de l'ordre de **33 033 714 \$** et dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

QU'un document explicatif soit publié dans l'édition de mars 2026 de la Belle Julienne, ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

25-12X-565

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Claire Boileau
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre Charron
Maire

Madame Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-
trésorière